

Le plan canicule

7 avril 2022

Le registre des personnes vulnérables

Durant l'été, en cas de déclenchement du Plan canicule par la préfecture, toutes les personnes inscrites sur le [registre des personnes vulnérables](#) sont contactées afin de leur apporter l'aide nécessaire.

Si vous souhaitez y figurer, vous pouvez vous inscrire dès maintenant. Professionnel, association, voisin, si vous connaissez autour de vous une personne particulièrement fragile et isolée, n'hésitez pas à la signaler.

Les personnes déjà inscrites n'ont pas besoin de refaire cette démarche. Actuellement, ce registre recense 160 personnes.

Pour se faire connaître auprès du Pôle Solidarités, veuillez contacter le 02 40 80 85 80

Quelques recommandations en cas de fortes chaleurs valables pour tous

- éviter de sortir aux heures les plus chaudes ;
- fermer les volets et rideaux des façades exposées au soleil ;
- ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit ;
- porter des vêtements légers et amples ;
- se rafraîchir et se mouiller le corps en assurant une légère ventilation plusieurs fois par jour (douches, brumisateur, linge mouillé sans se sécher) ;
- boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, au moins 1,5 litre d'eau par jour ;
- manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe,...)
- éviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage,...)



et penser à appeler ses voisins, ses amis âgés et handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.

Plus d'informations : www.gouvernement.fr/risques/canicule

Îlots de chaleur

Pour profiter de quelques degrés en moins et se rafraîchir lors des pics de fortes chaleurs, des [lots de fraîcheur](#) sont disponibles sur la ville de Nantes et certaines communes de la métropole.

Consultez la **carte de ces lieux** en cliquant sur ce lien : [carte des lieux de fraîcheur](#)

Liste des lieux frais ou climatisés

- Centre aquatique So Pool ([horaires d'ouverture](#))
 - Eglise du bourg
 - Eglise Saint-Jean
 - Lidl
-
- Centre commercial Auchan
 - Super U
 - Intermarché
 - Certains de vos commerces de proximité

Quatre niveaux d'alerte progressifs

Niveau 1 (veille saisonnière)

 Visuel plan canicule niveau 1

Le niveau 1 – veille saisonnière correspond à une couleur verte sur la carte de vigilance météorologique.

Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 31 août de chaque année. En cas de chaleur précoce ou tardive, la veille saisonnière peut être activée avant le 1er juin ou prolongée après le 31 août.

Vérification des dispositifs opérationnels, mise en place d'une surveillance météorologique et sanitaire, dispositif et ouverture de la plate forme téléphonique nationale : 0 800 06 66 66.

Niveau 2 (avertissement chaleur)

 Visuel plan canicule niveau 2

Le niveau 2 – avertissement chaleur est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 – alerte canicule et de renforcer des actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié).

Niveau 3 (vigilance orange)

Visuel plan canicule niveau 3 Sur la base de la carte de vigilance météorologique de Météo-France (vigilance orange), les préfets de départements peuvent déclencher le niveau 3 – alerte canicule.

La décision de déclencher le niveau 3 – alerte canicule prend en compte, le cas échéant, la situation locale (niveau de pollution, facteurs populationnels de type grands rassemblements, etc.) et les indicateurs sanitaires en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).

Une fois le niveau 3 – alerte canicule du Plan National Canicule activé, le préfet prend toutes les mesures adaptées dans le cadre du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGCD).

A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène : actions de communication visant à rappeler les actions préventives individuelles à mettre en œuvre (hydratation, mise à l'abri de la chaleur, ...), déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, mobilisation de la permanence des soins ambulatoires, des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), activation par les mairies des registres communaux avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur les registres, mesures pour les personnes sans abri, etc.

Niveau 4 (mobilisation maximale)

Visuel plan canicule niveau 4 Le niveau 4 – mobilisation maximale correspond à une vigilance météorologique rouge.

Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

La crise devenant intersectorielle, elle nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC) qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.

Vidéos d'information et de prévention



Prévention canicule



Canicule et fortes chaleurs

Contact

CCAS

7 rue du Petit Anjou

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 80

Écrire

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30
Jeudi : 13h30 - 17h30

À voir aussi

[Thermomètre indiquant une forte chaleur](#)

[Le registre des personnes vulnérables](#)
[Toutes les actualités](#) [Tous les événements](#)



- [Contact](#)
- [À voir](#)